

la valeur ajoutée au PIB varie entre 40 p. 100 dans les pays les moins développés et plus de 70 p. 100 dans les pays très développés, comme le Canada.

Plus près de nous, le secteur canadien des services est extrêmement dynamique et, pendant les années 1990, a affiché une croissance plus importante que tous les autres secteurs de l'économie. En 1999, par exemple, les services représentaient les deux tiers du PIB total et nos exportations de services ont augmenté de 7,1 p. 100 pour s'élever à 49,2 milliards de dollars. En 1998, 10,6 millions de Canadiens étaient employés dans ce secteur soit 74 p. 100 de toute la population active. Depuis 20 ans, la plupart des emplois créés au Canada l'ont été dans le secteur des services : sur les 4,5 millions d'emplois nets créés depuis 1976, 4,2 millions provenaient des fournisseurs de services. Ce secteur joue un rôle de premier plan dans la transformation de l'économie canadienne en une économie basée sur la connaissance.

Le Canada est le 12^e plus grand exportateur de services dans le monde et, étant donné la place qu'occupent les exportations de services dans notre économie, il a beaucoup à gagner des négociations visant une plus grande libéralisation et un plus grand élargissement des marchés internationaux. Qu'il soit question de services ou de marchandises, les États-Unis demeurent notre plus important partenaire commercial. Nos exportations de services sont cependant moins dépendantes d'une clientèle américaine que nos exportations de marchandises, et nos marchés étrangers qui s'accroissent le plus rapidement se trouvent ailleurs dans le monde. Entre 1992 et 1997, par exemple, nos exportations de services commerciaux ont augmenté en moyenne de 82 p. 100 par année au Brésil, de 65 p. 100 au Chili et de 28 p. 100 en Chine. L'importance grandissante de ces marchés renforce les avantages d'une approche multilatérale pour libéraliser les échanges de services.

Les négociations bientôt prévues dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC nous permettront de faire un pas de plus dans cette direction. L'AGCS est le premier ensemble multilatéral de règles obligatoires régissant ces échanges si importants. Il est en vigueur depuis l'établissement de l'OMC en 1995.

En vertu de l'AGCS, les membres de l'OMC doivent engager cette année d'autres négociations sur les échanges de services, le but étant d'atteindre progressivement des niveaux plus élevés de libéralisation. Pour préparer les négociations, les membres de l'OMC, et le Canada en particulier, ont engagé des consultations avec le secteur privé et des parties représentant un large éventail d'intérêts, afin de déterminer les sujets et les objectifs de ces négociations.

Pendant que les négociations progresseront, le gouvernement poursuivra ses consultations à grande échelle auprès des gouvernements provinciaux, de l'industrie canadienne et des autres parties intéressées afin de veiller à ce que la position du Canada au cours de ces négociations reflète les intérêts de tous les Canadiens. En tant qu'exportateur important de services dans le monde, le Canada exercera des pressions pour obtenir des règles multilatérales exécutoires, qui offriront aux entreprises canadiennes un plus grand accès aux marchés étrangers. Parmi les points à considérer, citons les secteurs d'exportation et les marchés d'intérêt pour l'industrie canadienne; les obstacles actuels ou possibles auxquels l'industrie canadienne peut être confrontée lorsqu'elle fournit des services à des marchés ou à des consommateurs étrangers; l'amélioration de l'accès aux pays qui sont des destinations clés pour les exportateurs canadiens; et la possibilité pour les Canadiens d'accéder à des services de qualité à un prix compétitif. De plus, le Canada collaborera avec les autres pays membres de l'OMC pour améliorer la transparence et la clarté de l'Accord, de façon à le rendre plus convivial.

Lors des négociations, le Canada intensifiera ses efforts pour que nos fournisseurs de services aient un plus grand accès aux secteurs qui présentent le plus de potentiel tels que les services professionnels, commerciaux et financiers, les services de télécommunications et d'informatique, ainsi que les services de l'environnement et de transport. Dans certains secteurs intérieurs de services, toutefois, il se peut que le Canada ait moins avantage à libéraliser les marchés. Le gouvernement a l'intention de continuer à défendre un objectif clair et depuis longtemps établi, à savoir préserver sa liberté d'action dans des secteurs de services clés, notamment la santé, l'éducation et la culture.

Services financiers

Les services financiers interviennent dans toute transaction commerciale, qu'elle soit intérieure ou internationale. Pour cette raison, les institutions